
Présidence : Pologne**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT
(1393^e séance plénière)**

1. Date : mardi 11 octobre 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Clôture : 11 h 25

2. Président : Ambassadeur A. Hałaciński
Ambassadeur M. Czapliński

Président

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : AGGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONTRE L'UKRAINE : ATTAQUES MILITAIRES INTENSIFIÉES, INDISCRIMINÉES ET ASYMÉTRIQUES CONTRE LA POPULATION CIVILE DE L'UKRAINE

Président, Secrétaire générale (SEC.GAL/119/22 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/1474/22), République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Monaco, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1517/22), Royaume-Uni (PC.DEL/1469/22 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1468/22), Canada, Suisse (PC.DEL/1470/22 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/1476/22 OSCE+), Norvège (également au nom de l'Islande) (PC.DEL/1519/22), Macédoine du Nord (PC.DEL/1480/22 OSCE+), Moldavie (PC.DEL/1477/22 OSCE+), Monténégro (PC.DEL/1467/22 OSCE+), Türkiye (PC.DEL/1478/22 OSCE+), Lettonie (PC.DEL/1479/22 OSCE+), Lituanie, Roumanie (PC.DEL/1516/22), Biélorussie (PC.DEL/1475/22 OSCE+), Japon (partenaire pour la coopération)

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Attaques terroristes perpétrées par le régime de Kiev contre des infrastructures essentielles avec le soutien direct de l'alliance occidentale des États participants de l'OSCE : Fédération de Russie (PC.DEL/1472/22), Président

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 13 octobre 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence